

+ À voir en chemin



©Claude Gratton

Etang de la Forêt de Longuenée

Située à l'ouest de la forêt, vous trouverez autour de l'étang, une flore et une faune diversifiée. Vous pourrez observer des tritons, grenouilles ou salamandres. Certains oiseaux comme la pie épeiche, la pie noire, la bécasse, le busard Saint-Martin y nichent. Par ailleurs, 550 espèces de champignons y ont été répertoriées.



©Vives Postac

Arbres remarquables

Classée Zone Naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique, la forêt dispose d'arbres remarquables. Louis XI venait y chasser avec Louis II de Beaumont, seigneur du Plessis-Macé. Elle est forêt domaniale depuis 1963.



©Florence Delapine

Faune et flore

La classification en Zone Naturelle d'Intérêt faunistique et floristique, offre une belle diversité de plantes au cours de la balade. Cet endroit est aussi propice à la découverte d'oiseaux.

Notre charte Balade & Rando en Anjou



- ▶ Une sélection d'itinéraires de qualité qui présentent un intérêt paysager, naturel et/ou patrimonial.
- ▶ Des itinéraires qui privilégient des chemins « naturels » (70 % minimum non goudronnés).
- ▶ La garantie d'un balisage et d'un entretien de l'itinéraire vérifié par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.
- ▶ Des sentiers préservés et protégés inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Protégeons la nature

- ▶ Récupérer nos déchets
- ▶ Ne pas cueillir les fleurs
- ▶ Ne pas faire de feu
- ▶ Refermer les clôtures
- ▶ Rester sur les chemins
- ▶ Tenir les chiens en laisse



SIGNALER
UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr



Retrouvez toutes les fiches en téléchargement
▶ anjou-tourisme.com/velo



en Je randonne ANJOU

LA FORÊT DE LONGUENÉE

 Brain-sur-Longuenée

 3 h 10 / 12,8 km

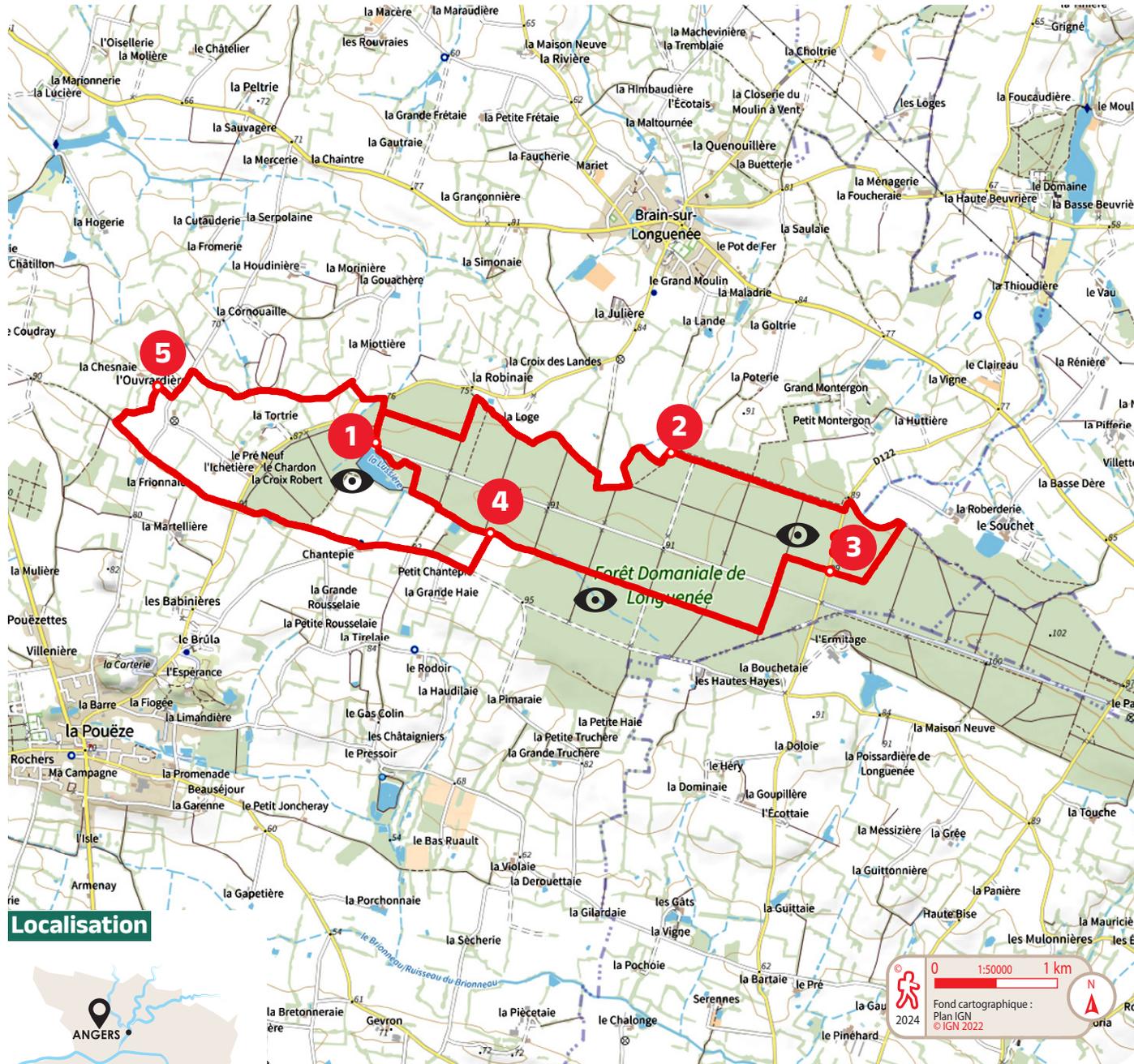


PPR est une marque déposée par la FF Randonnée, elle désigne les itinéraires identifiés sous le nom de « PPR ». - Difficulté itinéraire selon IBP Index.

Vue sur l'étang ©Florence Delapine - Ne pas jeter sur la voie publique.

anjou
La force
de la douceur

CIRCUIT DE LA FORÊT DE LONGUENÉE



Infos pratiques

📍 Étang de la Forêt de Longuenée

GPS : Lat. 47.57074/ Long. 0.78582

🕒 3 h 10 / 12,8 km



Pas à pas

1 ► Du parking de l'étang, emprunter à gauche une portion de route sur 200 m. Tourner à droite vers une allée rectiligne plantée de Douglas. Après 500 m, tourner à gauche, puis à droite en suivant un chemin en lisière qui contourne une prairie et serpente à découvert. À l'intersection des parcelles forestières 30 et 31, continuer sur le chemin de gauche.

2 ► À la jonction des parcelles 30 et 18, quitter le chemin et poursuivre sur l'allée rectiligne jusqu'à la route goudronnée D 122. Prendre à gauche et aussitôt à droite, en oblique par rapport à la route, une sente qui conduit à un chemin en lisière planté en feuillus. Bifurquer sur la première grande allée de droite et la suivre jusqu'à une barrière en bois.

3 ► Traverser la D 122 au Carrefour aux Cochons et poursuivre en face sur une large allée forestière. À son extrémité, poursuivre sur la gauche, passer une barrière, traverser La Grande Allée, filer en face puis continuer sur la première allée de droite. Franchir quatre carrefours de pistes forestières.

4 ► **Variante pour un circuit de 9 km**
Poursuivre tout droit en lisière de forêt. Avant l'étang, tourner à droite puis à gauche pour rejoindre le point de départ 1

4 ► Prendre à gauche un large chemin herbeux puis à son extrémité à droite, le chemin caillouteux. Continuer sur la route goudronnée. Au château d'eau, prendre le chemin de droite, le suivre. À hauteur du calvaire sur la gauche, traverser la D 101 et continuer sur le chemin en face. Traverser une deuxième route, poursuivre sur le chemin en face sur 970 m puis s'engager sur le chemin à droite. Passer l'Ouvrardière.

5 ► En sortant du village, tourner à droite. Prendre la route de gauche puis le chemin ombragé à droite. Au bout de ce chemin, emprunter la route de droite puis de gauche et bifurquer aussitôt à droite (route forestière goudronnée) pour rejoindre le point de départ.